



CO DE LA GRUYERE

Site de Bulle

Notre référence : COML/phaf

Bulle, décembre 2024

PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE M POUR VELOMOTEUR ET TROTTINETTE ELECTRIQUE

Chers Parents,

Selon les dispositions légales en vigueur, le cyclomoteur et la trottinette électrique ne peuvent être conduits que par des jeunes ayant 14 ans révolus et qui, de plus, sont en possession d'un permis de conduire.

Afin de faciliter l'obtention du permis – puisque les élèves devraient se déplacer jusqu'à Fribourg – l'éducation routière organise, dans le cadre de l'école, une séance d'examen qui sera précédée d'une séance d'information.

Les élèves qui souhaitent participer à cette séance se présenteront au secrétariat avec le coupon-réponse ci-dessous, jusqu'au **vendredi 24 janvier 2025. Il leur sera remis le formulaire de demande de permis de conduire qui sera à adresser directement à l'OCN.**

En outre, il est important que les parents donnent leur autorisation formelle et qu'ils sachent que le permis leur sera adressé par l'Office de la circulation. L'envoi se fait au jour de l'anniversaire des 14 ans révolus de l'enfant ; il est adressé contre remboursement.

Le cours d'introduction **obligatoire** aura lieu le **lundi 17 février 2025 à 16h05** et l'examen théorique le **jeudi 13 mars 2025 à 16h05**.

Peuvent participer à ce cours d'introduction et à l'examen qui suivra, **tous les élèves nés jusqu'au 31 décembre 2011.**

Bien entendu, une demande de permis peut être adressée directement à l'Office de la circulation à Fribourg. La direction n'accordera pas de congé pour les séances d'informations ou pour les examens théoriques qui ont lieu pendant le temps scolaire.

Tout en restant à disposition pour vous fournir de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, nos salutations les meilleures.

Le directeur

Laurent Comte

----- à détacher -----

COUPON-REPONSE à remettre au secrétariat jusqu'au vendredi 24 janvier 2025

Les parents de l'élève mentionné(e) ci-dessous ont pris connaissance des informations concernant l'obtention du permis M. Ils autorisent leur enfant à prendre part, dans le cadre de l'école, au cours d'introduction et à l'examen théorique ci-dessous prévus à 16h05.

Cours d'introduction obligatoire le lundi 17 février 2025 à 16h05

Examen théorique le jeudi 13 mars 2025 à 16h05

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Date de naissance complète : Signature des parents :